



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 août 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CE-2016-08-1276 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 5.1 Rapport de délégation pendant la période estivale.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 6.1 Achat de trois (3) équipements lourds pour la formation professionnelle.
7. Information.
8. Autre affaire :
 - 8.1 Frais de voyage de la présidence.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016

4.1 CE-2016-08-1277 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2016

La commissaire Chantal Coutu propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

5.1 Rapport de délégation pendant la période estivale.

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, dépose son rapport de délégation pour la période estivale : Achat d'un chargeur sur roues usagé pour le CFP de Mont-Laurier.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

6.1 CE-2016-08-1278 : ACHAT DE TROIS (3) ÉQUIPEMENTS LOURDS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Au CFP de Mont-Laurier, environ 80 élèves par année suivent la formation DEP « Mécanique d'engins de chantier ». De plus, 16 nouveaux élèves ont débuté en juin un ASP en « Mécanique de moteurs diésel et contrôles électroniques ». Surtout pour l'ASP qui est une spécialisation après le DEP, le CFP de Mont-Laurier doit donc acquérir des équipements à la fine pointe de la technologie.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

VU QUE les appels d'offres sont conformes à la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'ensemble des achats des trois (3) équipements dépasse 100 000 \$;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier doit se doter d'équipements lourds à la fine pointe de la technologie pour répondre aux besoins des programmes DEP « Mécanique d'engins de chantier » et ASP en « Mécanique de moteurs diésel et contrôles électroniques »;

ATTENDU QUE l'ASP est offert aux finissants des DEP « Mécanique d'engins de chantier », « Mécanique agricole » et « Mécanique de véhicules lourds routiers », ce qui justifie l'achat de deux (2) tracteurs agricoles;

ATTENDU QUE les équipements sont à la fine pointe de la technologie et qu'ils sont de petite taille permettant de limiter l'espace utilisé dans le garage;

ATTENDU QUE les équipements lourds KUBOTA sont de plus en plus présents dans les entreprises d'excavation, agricoles et de location;

ATTENDU QUE l'inspection mécanique effectuée sur les équipements n'a révélé aucun vice mécanique majeur;

ATTENDU QUE le CFP de Mont-Laurier dispose du budget nécessaire à l'achat de ces équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACHETER de l'entreprise Centre Kubota des Laurentides une mini pelle Kubota KX040-4 2013 pour un montant de 49 750 \$ avant les taxes, un tracteur Kubota L6060 2014 pour un montant de 49 500 \$ avant les taxes et un tracteur M110GX 2013 pour un montant de 49 500 \$ avant les taxes pour une somme globale de 148 750 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

Le président, M. Normand Bélanger, se questionne sur le caractère public de certains documents.

8. AUTRE AFFAIRE :

8.1 Frais de voyage de la présidence.

Le président, M. Normand Bélanger, dépose son rapport de frais de voyage pour la période du 13 juin au 22 juin 2016.

9. CE-2016-08-1279 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 25 août 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 16 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la conseillère en gestion du personnel, M^{me} Odile Lajeunesse, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 16 h 14.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du comité.

M. Pierre Charbonneau a signifié son absence auprès du président, M. Normand Bélanger.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

4. CE-2016-08-1280 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 4.1 Congédiement d'une personne salariée régulière.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :

4.1 Congédiement d'une personne salariée régulière

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, fait la lecture du document « Trame factuelle » dans le dossier de l'employé 000001339.

Le document sera déposé dans le dossier de l'employé par le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

Le membre du personnel fait la lecture de notes personnelles.

M^{me} Ghislaine Filion, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels de Laurentides-Lanaudière, fait des représentations.

Les membres du comité exécutif délibèrent longuement sur le dossier.

CE-2016-08-1281 : AJOURNEMENT

Il est proposé par Stéphane Gauthier de suspendre la séance, il est 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2016-08-1282 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Gauthier de rouvrir la séance, il est 18 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2016-08-1283 : AJOURNEMENT

Il est proposé par Benoit-N. Legault de suspendre la séance jusqu'à 19 h 30. Il est 18 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Les membres délibèrent et discutent des éléments de la résolution.

M^{me} Ghislaine Filion demande d'être entendue. Les membres entendent M^{me} Filion.

CE-2016-08-1284 : AJOURNEMENT

Il est proposé par Stéphane Gauthier d'ajourner la séance à 13 h 30, le vendredi 26 aout. Il est 20 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

Le président du conseil des commissaires, M. Normand Bélanger, déclare ouverte en ce 26 août 2016, la présente séance en ajournement de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 août 2016. Il est 13 h 35.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu. La commissaire Nathalie Dallaire assiste à la rencontre par audioconférence.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la conseillère en gestion du personnel, M^{me} Odile Lajeunesse, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

4.1 CE-2016-08-1285 : CONGÉDIEMENT D'UNE PERSONNE SALARIÉE RÉGULIÈRE (suite)

La directrice générale, Mme Claudine Millaire, résume la situation.

Les membres discutent des attendus de la résolution.

ATTENDU l'emploi occupé par la personne salariée (000001339);

ATTENDU la réclamation de prestations d'assurance salaire effectuée par la personne salariée (000001339) au cours des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017;

ATTENDU les prestations d'assurance salaire versées à la personne salariée (000001339) en raison d'une condition médicale attestée par des certificats médicaux produits conformément aux dispositions de la convention collective applicable;

ATTENDU l'exercice par la personne salariée (000001339) d'activités incompatibles avec l'état d'invalidité allégué pendant la période au cours de laquelle elle a reçu des prestations d'assurance salaire;

ATTENDU les mensonges et le défaut de la personne salariée (000001339) de donner des informations pourtant essentielles afin de déterminer son admissibilité à des prestations d'assurance salaire lorsqu'elle a été rencontrée par le médecin expert mandaté par la Commission scolaire les 15 février et 11 juillet 2016;

ATTENDU les mensonges et le défaut de la personne salariée (000001339) de donner des informations pourtant essentielles afin de déterminer son admissibilité à des prestations d'assurance salaire lorsqu'elle a été contactée par une représentante du Service des ressources humaines le 9 mai 2016;

ATTENDU le rapport effectué par la direction générale au comité exécutif;

ATTENDU les représentations faites par la personne salariée (000001339) et la présidente du syndicat représentant ses intérêts devant le comité exécutif;

ATTENDU que les agissements de la personne salariée sont du domaine disciplinaire, en ce qu'ils constituent un manquement au devoir de loyauté à l'égard de l'employeur, de l'inconduite et l'insubordination;

ATTENDU le bris du lien de confiance entre la Commission scolaire et la personne salariée (000001339);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire et résolu

DE CONGÉDIER la personne salariée (000001339) pour motif disciplinaire et en raison du bris du lien de confiance, telle décision étant effective le 26 aout 2016.

DE MANDATER la Direction générale pour signifier la présente résolution à la personne salariée (000001339) et au Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation de Laurentides-Lanaudière.


DE MANDATER la Direction générale d'entreprendre tout recours légal approprié afin de recouvrer les sommes dont la Commission scolaire a été privée.

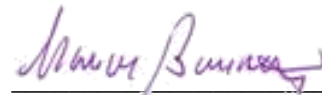
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CE-2016-08-1286 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 14 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Claude Boudrias, secrétaire général



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 septembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources humaines par intérim, M. Christian Coursol, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

5. CE-2016-09-1287 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Stéphane Gauthier propose l'ordre du jour modifié :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbaux des séances du 16 aout et 25 aout ainsi que de son ajournement du 26 aout 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence : Secteur jeunes.
 - 5.2 Congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
 - 5.3 Demandes de réduction du temps de travail : Secteur des services de garde.
6. Information.
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 16 AOUT ET DU 25 AOUT AINSI QUE DE SON AJOURNEMENT DU 26 AOUT 2016

4.1 CE-2016-09-1288 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 AOUT ET DU 25 AOUT AINSI QUE DE SON AJOURNEMENT DU 26 AOUT 2016

La commissaire Nathalie Dallaire propose que les procès-verbaux des séances du 16 aout et du 25 aout ainsi que de son ajournement du 26 aout 2016 soient adoptés tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 aout 2016

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 aout ainsi que de son ajournement du 26 aout 2016

La directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informe les membres de l'évolution du dossier.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2016-09-1289 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : SECTEUR JEUNES

Description de la situation : Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BELCOURT, Geneviève : pour enseigner à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2016 jusqu'au 29 juin 2017 inclusivement.

GAGNON, Nathalie : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2016 jusqu'au 29 juin 2017 inclusivement.

LAPALME, Stéphanie : pour enseigner à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2016 jusqu'au 29 juin 2017 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2016-09-1290 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

ATTENDU QUE les demandes répondent aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2016-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée par la direction générale;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

École de la Madone et de la Carrière

QUÉVILLON, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 17,2414 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.

RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (adaptation scolaire), à raison de 19,55402 % de traitement du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017

ST-PIERRE, Nancy : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 18,3908 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 2 juin 2017.

VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à raison de 9,1954 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 12 mai 2017.

École de Ferme-Neuve et des Rivières

CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à raison de 18,9655 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.

École aux Quatre Vents

- GAGNON, Manon : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 9,7701 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.
- PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 18,3908 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.
- THERRIEN, Marie-Ève : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (préscolaire), à raison de 9,7701 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 2 juin 2017.

École du Val-des-Lacs

- GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à raison de 10,9195 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 2 juin 2017.

École des Trois Sentiers

- LAPINTE, Danielle : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 14,9425 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 12 mai 2017.
- HOULE, Myriam : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), à raison de 18,9655 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.

École Jean-XXIII

- GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (primaire), à raison de 9,7701 % de traitement du 3 octobre 2016 au 9 mai 2017

École Saint-Eugène

- CARON, Suzanne : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 9,1954 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 9 juin 2017.
- DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (adaptation scolaire), à raison de 18,9655 % de traitement, du 10 octobre 2016 au 9 juin 2017.
- DUGAS, Karinelle : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 6 (musique), à raison de 19,0476 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

JACQUES, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 2 (préscolaire), à raison de 9,7701 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 2 juin 2017.

THOMAS, Myriam : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (primaire), à raison de 16,092 % de traitement, du 10 octobre 2016 au 9 juin 2017.

École Polyvalente Saint-Joseph

BÉDARD, Marilou : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.1 (mathématiques), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

PARADIS, Stéphane : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), à raison de 23,0769 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

PAUZÉ, Anne : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.2 (sciences), à raison de 15,3846 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

PELLETIER, Véronique : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

École du Méandre

CONSTANTIN, Sylvie : enseignante à l'École du Méandre, au champ 17 (Univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

BÉLAND, Martine : enseignante à l'École du Méandre, au champ 1,06 (orthopédagogie), à raison de 5,747127 % de traitement, du 3 octobre 2016 au 19 mai 2017.

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

FLORANT, André : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de 12 % de traitement, du 1^{er} juillet 2016 au 27 janvier 2017.

MILLAIRE, Paule : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3151 (administration, commerce et informatique), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

PICHÉ, Sylvain : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, au champ 3177 (mécanique d'engins de chantier), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2016-09-1291 : DEMANDES DE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE

Description de la situation : Des éducateurs en service de garde demandent de bénéficier du programme de réduction du temps de travail, et ce, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juillet 2017, en conformité avec l'annexe 6 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien.

VU l'article 2) de l'annexe 6 qui stipule que la commission peut accorder à la personne salariée une réduction de son temps de travail sur une base hebdomadaire ou annuelle, et ce, pour une période maximale d'une année;

ATTENDU QUE du personnel suppléant a accepté d'effectuer le remplacement pour toute la durée de cette réduction de temps de travail;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chantal Coutu

D'ACCEPTER les demandes de réduction du temps de travail suivantes :

BEAUCHAMPS, Julie : éducatrice en service de garde, à l'École de la Madone et de la Carrière, à raison de 8,5715 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017.

CARDINAL, Annie : éducatrice en service de garde, à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, à raison de 6,1905 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017.

DUMONT, Saweay : éducateur en service de garde, à l'École du Val-des-Lacs, à raison de 7,619 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017

GAUTHIER, Isabelle : éducatrice en service de garde, à l'École aux Quatre Vents, à raison de 10,2381 % de traitement; équivalent à un (1) après-midi par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017.

OUELLETTE, Marie : éducatrice en service de garde, à l'École Jean-XXIII, à raison de 10 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017.

YOUNG, Nathalie :

éducatrice en service de garde, à l'École du Méandre, à raison de 9,0476 % de traitement; équivalent à deux (2) matins par semaine, à partir du 3 octobre 2016 jusqu'à sa mise à pied temporaire en juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

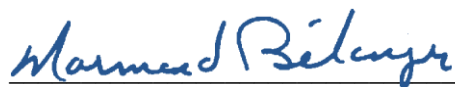
7. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

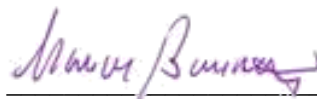
8. CE-2016-09-1292 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 octobre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour les EHDAA, Chantal Coutu.

Est absente la commissaire Nathalie Dallaire.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources humaines par intérim, M. Christian Coursol, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 07.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

6. CE-2016-10-1293 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Engagement de personnel menant à la permanence : Personnel de soutien.
 - 5.2 Engagements de personnel menant à la permanence : Personnel professionnel.
 - 5.3 Congé sans traitement : Personnel enseignant.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Mazout n^o 2 : Octroi de contrat.
 - 6.2 Autorisation au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière : Mandat d'achat pour armoires-vestiaires (casiers).
7. Information.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2016

4.1 CE-2016-10-1294 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Le directeur des ressources humaines par intérim, M Christian Coursol, et la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, informent les membres des règles qui conduisent à la permanence des employés.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2016-10-1295 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL MENANT À UNE PERMANENCE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquiert la permanence (sécurité d'emploi).

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE la personne ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soit engagée dans un poste régulier selon les détails suivants :

DUMAS, Roger :	Ouvrier certifié d'entretien, au Service des ressources matérielles, à raison de 38 h 45 par semaine, à compter du 2 décembre 2015, à la suite du concours S-20-15-16.
----------------	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2016-10-1296 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL MENANT À UNE PERMANENCE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Deux personnes salariées ont obtenu des postes réguliers à temps plein. Selon la clause 5-3.01 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, le contrat d'engagement d'une professionnelle ou d'un professionnel à temps plein se renouvelle tacitement. Par ailleurs, selon la clause 5-6.02, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquiert lorsque la professionnelle ou le professionnel a complété deux (2) années de service continu.

VU l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE les personnes ci-dessous soient engagées dans un poste régulier à temps plein, selon les détails suivants :

PILON, Julie : à titre de psychoéducatrice, au Service des ressources éducatives, à raison de 28 h par semaine, à la suite du concours P -01-15-16, à compter du 1^{er} juillet 2015.

BEAUDET, Marie-Josée : à titre de conseillère en information scolaire et professionnel, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 h par semaine, à la suite du concours P -07-15-16, à compter du 15 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2016-10-1297 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante à temps partiel inscrite sur la liste de priorité d'emploi de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU le respect des clauses 5-1.01 B) (admissibilité au congé) et 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement selon les détails suivants :

PAQUETTE, Cathy : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), du 30 janvier au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2016-10-1298 : MAZOUT N° 2 : OCTROI DE CONTRAT

Description de la situation : Dans le cadre de fourniture de mazout, un appel d'offres public a été émis sur le site SE@O pour un contrat d'une durée de trois (3) ans.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la fourniture et livraison de mazout n° 2 a pour but l'approvisionnement des écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu (source de chauffage secondaire);

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER le contrat de fourniture et de livraison de mazout n° 2 à Location Louis-André Pelletier ltée, pour une durée de trois (3) ans à compter du 19 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2016-10-1299 : AUTORISATION AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE : MANDAT D'ACHAT POUR ARMOIRES-VESTIAIRES (CASIERS)

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin qu'il procède en notre nom et celui des autres Commissions scolaires des LLL intéressées, à un appel d'offres public pour la fourniture des armoires-vestiaires (casiers). La CSPN prévoit acquérir environ 1000 casiers d'ici les trois (3) prochaines années afin de compléter le projet de remplacement des casiers dans les écoles. La durée du contrat à commande sera de 2 ans, renouvelable pour une année supplémentaire.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin de procéder au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour la fourniture des armoires-vestiaires (casiers);

ATTENDU QUE la durée de l'engagement est de deux (2) ans, renouvelable pour une (1) année supplémentaire;

ATTENDU QUE le cout d'achat est estimé à 150 000 \$ sur trois (3) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE MANDATER le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin que ce dernier procède, au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à un appel d'offres public pour la fourniture des armoires-vestiaires (casiers).

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, Monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer les bons de commande annuels avec le fournisseur retenu suite à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Il n'y a aucune autre information.

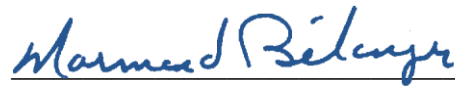
8. AUTRE AFFAIRE

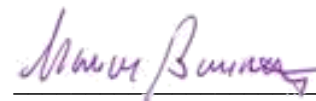
Il n'y a aucune autre affaire.

9. CE-2016-10-1300 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 18 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 15 novembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Stéphane Gauthier.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 08.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

7. CE-2016-11-1301 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 5.1 Achat d'un camion articulé.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement (854057) : Contrat de service professionnel en architecture.
7. Information.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2016

4.1 CE-2016-11-1302 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

5.1 CE-2016-11-1303 : ACHAT D'UN CAMION ARTICULÉ

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 110 élèves par année pour le DEP « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière ». Le CFP doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU le vieillissement et l'usure de certains équipements et les coûts de réparations excessifs sur des machines trop usées;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose du budget d'investissement nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme NORTRAX, division Mont-Laurier, le contrat d'acquisition d'un camion articulé usagé John Deere 250D-II 2013 pour un montant forfaitaire de 314 500 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, informe les membres au sujet d'un appel d'offres dans lequel il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme. La soumission a été rejetée pour diverses raisons.

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

**6.1 CE-2016-11-1304 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-SAINT-SACREMENT (854057) :
CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE**

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur (fibre de verre).

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* ;

ATTENDU QUE la firme GBA Inc est en mesure d'offrir ce service et que la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire Pierre-Neveu préconise la rotation des fournisseurs dans la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

ATTENDU QUE le cout des travaux est évalué à environ 600 000 \$ (incluant les taxes). Les honoraires professionnels seront calculés sur le cout réel des travaux et non sur l'estimation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme GBA Inc, la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour un montant total d'environ 30 000 \$ (incluant les taxes). Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

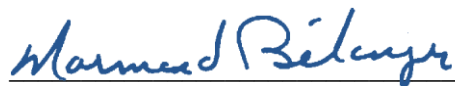
8. AUTRE AFFAIRE

Le commissaire Pierre Charbonneau nous informe que la municipalité de Rivière-Rouge ne nous offrira pas de bacs noirs.

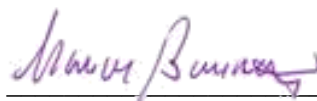
9. CE-2016-11-1305 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 décembre 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources humaines par intérim, M. Christian Coursol, le directeur de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, M. Faby Brière et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Normand Bélanger, préside la séance. La séance est ouverte à 18 h 09.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

8. CE-2016-12-1306 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
 - 5.1 Procédure d'élection au comité exécutif.
 - 5.2 Nomination d'un président d'élection.
 - 5.3 Mise en candidature à la vice-présidence.
 - 5.4 Élection à la vice-présidence du comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 6.1 Congé sans traitement : Personnel enseignant.
 - 6.2 Congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
 - 6.3 Demandes de retraite progressive : Personnel cadre.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle:
 - 7.1 Achat d'un chargeur sur roues.
8. Information :
 - 8.1 Frais de déplacement de la présidence.
9. Autre affaire.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

4.1 CE-2016-12-1307 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2016

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

8. Autres affaires

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres que la demande de bacs noirs sera rediscutée à la municipalité de Rivière-Rouge.

5. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

5.1 CE-2016-12-1308 : PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Le comité exécutif nomme, parmi ses membres, la vice-présidence du comité.

VU l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 155.1 pour le comité exécutif;

VU l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le comité exécutif à nommer, parmi ses membres, une vice-présidence du comité exécutif de la commission scolaire;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection de la vice-présidence du comité exécutif;

ATTENDU QUE le comité exécutif a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ADOPTER la procédure d'élection à la vice-présidence du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu de la façon suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination à la vice-présidence; il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.

4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la vice-présidence à en exprimer les motifs.
6. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
7. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
8. Il y a autant de tours de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mises en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents; à chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
9. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par le président d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2016-12-1309 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le comité exécutif. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président.

ATTENDU QU'une procédure d'élection pour désigner la vice-présidence du comité exécutif a été adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection pour la procédure d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE

M. Pierre Charbonneau propose Stéphane Gauthier.

M. Claude Boudrias déclare la période de mises en nomination close.

M. Stéphane Gauthier accepte sa mise en nomination.

5.4 CE-2016-12-1310 : ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la vice-présidence du comité exécutif de la Commission scolaire.

ATTENDU l'application de la procédure d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE Stéphane Gauthier soit nommé vice-président du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

6.1 CE-2016-12-1311 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER la demande de congé sans traitement suivante :

LEGAULT, Audrey : enseignante à l'École du Méandre, au champ 1 (adaptation scolaire au secondaire), à compter du 30 janvier jusqu'au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2016-12-1312 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié, en conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15.

ATTENDU QUE les demandes répondent aux critères spécifiés dans la pratique de gestion « RH-2016-18 Guide pour les congés partiels sans traitement et les retraites progressives du personnel enseignant » approuvée par la direction générale;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

École aux Quatre Vents

MARTIN, Danaé : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), à raison de 20 % de traitement, du 30 janvier au 9 juin 2017.

Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

FLORANT, André : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de moins de 20 % de traitement, du 30 janvier au 9 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2016-12-1313 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Des gestionnaires de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe 4 du *Règlement* déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires qui stipule que l'octroi de la retraite progressive résulte d'une demande acceptée par la commission scolaire;

VU la recommandation positive de la direction générale;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER les demandes d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

BILODEAU, François : Directeur d'école à l'École du Méandre, à compter du 4 janvier 2017 jusqu'au plus tard le 3 janvier 2022, à raison de 2 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

SEURON, Robert : Directeur adjoint au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 21 décembre 2016 jusqu'au plus tard le 20 décembre 2021, à raison de 1 % de congé.

THIBAUT, Dominique : Directrice d'école à l'École de la Madone et de la Carrière, à compter du 21 décembre 2016 jusqu'au plus tard le 20 décembre 2021, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

7.1 CE-2016-12-1314 : ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 110 élèves par année pour le DEP « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière ». Le CFP doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU le vieillissement et l'usure de certains équipements et les coûts de réparations excessifs sur des machines trop usées;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose du budget d'investissement nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme CIMI inc., le contrat d'acquisition d'un chargeur sur roues Hyundai HL960XT 2017 pour un montant forfaitaire de 243 482,72\$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION :

8.1 Frais de déplacement de la présidence

Les frais de déplacement de la présidence pour les mois d'octobre et novembre sont déposés.

9. AUTRE AFFAIRE :

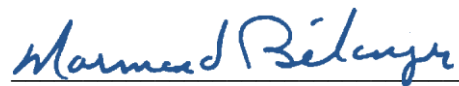
Le commissaire Stéphane Gauthier demande des explications sur le dossier du recours collectif concernant les frais chargés aux parents.

Des explications sont transmises par le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

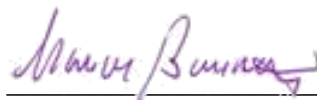
10. CE-2016-12-1315 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



Commission scolaire
Pierre-Neveu
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 janvier 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. La commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont absent le président, Normand Bélanger et le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Stéphane Gauthier, vice-président du comité exécutif, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

9. CE-2017-01-1316 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Information.
6. Autre affaire.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2016

4.1 CE-2017-01-1317 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2016

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. INFORMATION

Il n'y a aucune information.

6. AUTRE AFFAIRE


Il n'y a aucune autre affaire.

7. CE-2017-01-1318 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Joanie Thibault propose la levée de la séance à 18 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphane Gauthier, vice-président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 février 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

10. CE-2017-02-1319 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 5.1 Exploitation des services alimentaires des cafétérias – nouvelle entente.
 - 5.2 Autorisation au CCSR (Centre Collégial des Services Regroupés) : contrat d'assurance responsabilité civile et des biens (véhicules et équipements forestiers).
6. Information.
7. Autre affaire.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2017

4.1 CE-2017-02-1320 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

5.1 CE-2017-02-1321 : EXPLOITATION DES SERVICES ALIMENTAIRES DES CAFÉTÉRIAS – NOUVELLE ENTENTE

Description de la situation : Depuis juin 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) retient les services de la firme Chartwell's, pour l'exploitation de services alimentaires des cafétérias de l'école du Méandre et de l'école Saint-Joseph. Le contrat actuel se termine le 30 juin 2017. À noter qu'il n'existe pas d'entreprise locale (concessionnaire) qui offre ce genre de service spécialisé dans la MRC. De plus, tous les employés des concessions de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge sont des résidents de la région.

L'entente actuelle est intéressante à plusieurs niveaux : satisfaction des écoles, qualité des repas, diversité des menus, respect de la Politique alimentaire, prix très compétitif, revenus pour la CSPN. Le Service des ressources matérielles recommande donc la signature d'une nouvelle entente de 5 ans avec les mêmes conditions.

VU l'article 113 du Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE les contrats de service pour l'exploitation des cafétérias ne sont pas régis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), car il n'y a pas de dépense de fonds publics;

ATTENDU la recommandation des conseils d'établissement des deux (2) écoles concernées à l'effet de signer une nouvelle entente d'une durée de 5 ans;

ATTENDU la qualité générale du service et le bon esprit de collaboration qui existe entre les parties;

ATTENDU le prix des repas très compétitifs et qui le resteront (augmentation maximale à l'IPC);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'AUTORISER la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, à signer une nouvelle entente avec la firme Chartwell's pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022 selon les mêmes conditions que la précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2017-02-1322 : AUTORISATION AU CCSR (CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS) : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS (VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS FORESTIERS)

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le CCSR afin qu'il procède en notre nom et celui des autres Commissions scolaires intéressées, à un appel d'offres public pour le contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers. La durée du contrat sera d'un (1) an renouvelable pour deux (2) autres années supplémentaires.

VU l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR) de procéder en son nom à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers pour l'année 2017-2018 avec possibilité de reconduire un tel contrat pour deux (2) années supplémentaires, soit pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

DE MANDATER le Centre Collégial des Services Regroupés de procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*.

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. INFORMATION

Il n'y a aucune information.

7. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

8. CE-2017-02-1323 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 mars 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.*

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault. Les commissaires Pierre Charbonneau et Nathalie Dallaire assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

11. CE-2017-03-1324 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 février 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Vacances annuelles 2017-2018 : Personnel professionnel et personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 6.1 Achat d'un autobus scolaire (32 passagers adultes).
7. Information.
8. Autre affaire :
 - 8.1 Rapport de frais de voyage de la présidence.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2017

4.1 CE-2017-03-1325 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

5.1 CE-2017-03-1326 : VACANCES ANNUELLES 2017-2018 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : En conformité avec la clause 7-7.10 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel et avec la clause 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, la commission procède au décret des vacances annuelles.

VU l'article 102 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 23 juillet au 5 août 2017 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier**.

QUE les vacances **du personnel salarié dont le poste est à caractère cyclique** soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

Personnel de soutien en service de garde à l'exception du secteur de La Rouge

Éducatrices et éducateurs : du 3 au 21 juillet 2017 inclusivement;
Techniciennes et techniciens : du 10 au 28 juillet 2017 inclusivement;
Du 5 au 9 mars 2018 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien en service de garde du secteur de La Rouge

Éducatrices et éducateurs : du 26 juin au 18 juillet 2017 inclusivement;
Techniciennes et techniciens : du 5 au 25 juillet 2017 inclusivement;
Du 5 au 9 mars 2018 inclusivement (semaine de relâche).

Personnel de soutien à l'adaptation scolaire et surveillants et surveillantes d'élèves réguliers

Du 5 au 9 mars 2018 inclusivement (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

6.1 CE-2017-03-1327 : ACHAT D'UN AUTOBUS SCOLAIRE (32 PASSAGERS ADULTES)

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit faire l'achat d'un autobus afin de procéder au remplacement d'un équipement désuet.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

VU QUE les appels d'offres sont conformes à la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE le CFPML effectue son transport interécole pour les différents lieux de formation : Forêt-école de Grand-Remous, Domaine Montcerf et divers chantiers;

ATTENDU QUE le CFPML possède trois (3) autobus afin de combler les besoins de transport et qu'il doit en remplacer un (1);

ATTENDU les économies que le CFPML réalise à faire ses propres transports interécoles;

ATTENDU QUE le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACHETER à la compagnie Autobus Thomas inc. un autobus neuf 2017 de marque Thomas, modèle Saf-t-liner C2, pour un montant de 105 390 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION

Il n'y a aucune information.

8. AUTRE AFFAIRE :


8.1 Rapport de frais de voyage de la présidence

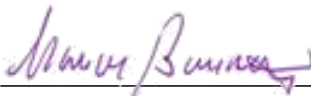
Dépôt des frais de déplacements du 17 au 18 février 2017.

9. CE-2017-03-1328 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Normand Bélanger, président


Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 avril 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

12. CE-2017-04-1329 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 février 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 5.1 Achat d'un transporteur forestier pour le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des revêtements de planchers.
 - 6.2 École Notre-Dame (854046); école de Saint-François (854045) : Divers travaux (entrée extérieure, revêtement, portes, fenêtres, toiture).
 - 6.3 École Saint-Eugène (854052); école Henri-Bourassa (854056); école de la Madone (854055) : Réfection des stationnements.
 - 6.4 École de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement (854057); école du Sacré-Cœur (854059) : Remplacements des portes, fenêtres et du revêtement extérieur.
 - 6.5 École Saint-Joseph (854073) – secteur Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier : Réfection des planchers, des plafonds et de l'éclairage.
 - 6.6 Centre Christ-Roi (854067) : Réfection des planchers, des plafonds et de l'éclairage (divers secteurs).
 - 6.7 Société GRICS : Contrat de services informatiques (logiciels).
7. Information.
 - 7.1 Frais de déplacement de la présidence.

8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2017

4.1 CE-2017-04-1330 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2017

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

5.1 CE-2017-04-1331 : ACHAT D'UN TRANSPORTEUR FORESTIER

Description de la situation : Le Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier diplôme environ 60 élèves par année pour le DEP « Abattage et façonnage des bois ». Le CFP doit donc maintenir une flotte d'équipements lourds en bon état afin de pouvoir dispenser ses cours pratiques.

VU l'article 117 du Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SEAO, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE le transporteur forestier à remplacer a 19 ans et plus de 32 000 heures de fonctionnement;

ATTENDU QUE le vieillissement et l'usure de certains équipements vétustes génèrent des coûts de réparations excessifs, des problèmes d'approvisionnement de pièces de rechange et des frais de location d'équipements;

ATTENDU QUE le CFP ne peut dispenser la formation à ses élèves lorsque l'équipement brisé est trop souvent arrêté pour des bris;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier dispose du budget d'investissement nécessaire à l'achat de cet équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCORDER à la firme Nortrax Québec Inc. – Mont-Laurier le contrat d'acquisition d'un transporteur neuf John Deere modèle 1110G 2017 pour un montant forfaitaire de 377 500,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2017-04-1332 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer les revêtements des planchers dans le secteur des sciences (niveau 100).

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 – Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCORDER à la firme Ameublement Branchaud inc., la réalisation du projet des revêtements de planchers à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier, pour un montant forfaitaire de 61 400 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2017-04-1333 : ÉCOLE NOTRE-DAME (854046); ÉCOLE DE SAINT-FRANÇOIS (854045) : DIVERS TRAVAUX (ENTRÉE EXTÉRIEURE, REVÊTEMENT, PORTES, FENÊTRES, TOITURE)

Description de la situation : Pour l'école Notre-Dame, le projet consiste à remplacer l'entrée extérieure (incluant l'accès aux personnes handicapées) et une partie du revêtement extérieur. À l'école de Saint-François, les travaux consistent au remplacement des portes et fenêtres et de la toiture.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme 9326-5767 Québec inc., monsieur Simon Allen, la réalisation des travaux de rénovation aux écoles Notre-Dame et de Saint-François à Lac-des-Écorces au montant forfaitaire de 248 544,56 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2017-04-1334 : ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE DE LA MADONE (854055) : RÉFECTION DES STATIONNEMENTS

Description de la situation : Le projet consiste à refaire le stationnement et les aménagements.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 – Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la firme Excavation Boldex inc., la réalisation du projet de réfection du stationnement des écoles Saint-Eugène, Henri-Bourassa et de la Madone au montant forfaitaire de 175 690,75 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CE-2017-04-1335 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-SAINT-SACREMENT (854057); ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059) : REMPLACEMENTS DES PORTES, FENÊTRES ET DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Description de la situation : Le projet consiste à remplacer l'ensemble des portes, fenêtres et une partie du revêtement extérieur de l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement à Ferme-Neuve et de l'école du Sacré-Cœur à Mont-Saint-Michel.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D’ACCORDER à la firme Construction Desmera, la réalisation des travaux de rénovation à l’école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement de Ferme-Neuve et à l’école du Sacré-Cœur de Mont-Saint-Michel au montant forfaitaire de 499 676,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.5 CE-2017-04-1336 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) – SECTEUR CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER : RÉFECTION DES PLANCHERS, DES PLAFONDS ET DE L’ÉCLAIRAGE

Description de la situation : Le projet touche principalement plusieurs secteurs du CFP. Les planchers, les plafonds, l’éclairage ainsi que plusieurs salles de toilettes seront touchés.

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l’émission d’un appel d’offres public sur le site SE@O, tel qu’exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D’ACCORDER à la firme 93078269 Qc inc (Vamaya) le contrat de rénovation à l’école Saint-Joseph (secteur Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier) pour la somme forfaitaire de 460 025,00 \$ (excluant les taxes)

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Les membres prennent connaissance d’une correspondance dans ce dossier.

6.6 CE-2017-04-1337 : CENTRE CHRIST-ROI (854067) : RÉFECTION DES PLANCHERS, DES PLAFONDS ET DE L’ÉCLAIRAGE (DIVERS SECTEURS)

Description de la situation : Le projet touche plusieurs secteurs, dont les résidences. Les planchers, les plafonds, l’éclairage ainsi que deux (2) salles de toilettes seront touchés. Ce projet complètera la mise à niveau des aménagements intérieurs de Centre Christ-Roi.

VU l’article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d’actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l’émission d’un appel d’offres public sur le site SE@O, tel qu’exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCORDER à la firme Groupe Piché Construction inc. le contrat de rénovation au Centre Christ-Roi pour la somme forfaitaire de 218 791,88 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 CE-2017-04-1338 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT DE SERVICES INFORMATIQUES (LOGICIELS)

Description de la situation : La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, soutien technique...) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ quarante (40) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la société GRICS est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec;

ATTENDU l'augmentation tarifaire de 1,9 % applicable à l'ensemble des produits et services (à compter du 1^{er} juillet 2017);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la Société GRICS le contrat de services informatiques pour l'année scolaire 2017-2018, pour un montant estimé à 195 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

7.1 Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement de la présidence pour la période du 30 au 31 mars 2017.

8. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

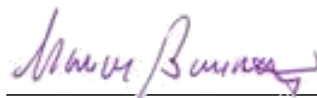
9. CE-2017-04-1339 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 mai 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absente la commissaire Nathalie Dallaire.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

13. CE-2017-05-1340 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 avril 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Mise en disponibilité de personnel enseignant.
 - 5.2 Engagement de personnel de soutien qui conduit à l'acquisition de la permanence.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 École du Sacré-Cœur (854054) : Réfection des planchers, des plafonds et de l'éclairage (secteur préscolaire).
 - 6.2 Autorisation au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière : Mandat d'achat pour papier d'impression.
 - 6.3 Fourniture et livraison de carburant diesel et essence.
7. Information.
8. Autre affaire.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

4.1 CE-2017-05-1341 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

6.5 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des revêtements de planchers

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Charbonneau, fait un suivi du projet.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1 CE-2017-05-1342 : MISE EN DISPONIBILITÉ DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

VU la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

ATTENDU l'organisation scolaire présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE monsieur Pierre Millaire, enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2017.

QUE madame Marilou Bédard, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13 (mathématiques et sciences), soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2017.

QUE monsieur Dominic Dault, enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2017.

QUE madame Caroline Paquette, enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 19.3 (nutrition), soit mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2017.

QUE monsieur Louis-Jean Pelletier, enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 19.4 (arts dramatiques), soit mis en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2017-05-1343 : ENGAGEMENT DE PERSONNEL DE SOUTIEN QUI CONDUIT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE

Description de la situation : Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquiert la permanence (sécurité d'emploi).

ATTENDU la création d'un poste de technicien en administration et en transport scolaire;

VU l'affichage du poste par concours, conformément à la clause 7-1.11 des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien;

VU l'article 82 du *Règlement concernant les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

QUE la personne ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai prévue à la clause 1-2.15 des dispositions nationales de la convention collective, soit engagée dans un poste régulier selon les détails suivants :

GUÉNETTE, Véronique : Technicienne en administration et en transport scolaire, au Service du secrétariat général, du transport et des résidences, à raison de 35 heures par semaine. L'entrée en poste est prévue le ou vers le 29 mai 2017 à la suite du concours S-28-16-17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2017-05-1344 : ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854054) : RÉFECTION DES PLANCHERS, DES PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE (SECTEUR PRÉSCOLAIRE)

Description de la situation : Le projet touche principalement les planchers, les plafonds et l'éclairage du secteur préscolaire.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50621-50622-50625-50626 - Maintien d'actifs et résorption du déficit maintien du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme Groupe Piché Construction inc. le contrat de rénovation à l'école du Sacré-Cœur de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 127 521,00 \$ (excluant les taxes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2017-05-1345 : AUTORISATION AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE : MANDAT D'ACHAT POUR PAPIER D'IMPRESSION

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin qu'il procède en notre nom et celui des autres commissions scolaires des LLL intéressées, à un appel d'offres public pour la fourniture du papier d'impression. La durée du contrat à commande sera de un (1) an, renouvelable pour une année supplémentaire.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleurs prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin de procéder au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour la fourniture du papier d'impression;

ATTENDU QUE la durée de l'engagement est de un (1) an, renouvelable pour une (1) année supplémentaire;

ATTENDU QUE le cout d'achat est estimé à 120 000 \$ sur deux (2) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

DE MANDATER le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin que ce dernier procède, au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à un appel d'offres public pour la fourniture du papier d'impression.

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, Monsieur Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2017-05-1346 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT DIÉSEL ET ESSENCE

Description de la situation : Un appel d'offres public a été émis sur le site SE@O pour la fourniture et la livraison de carburant diesel et essence utilisés dans certains cours en formation professionnelle. Le contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter du 23 juin 2017.

VU l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

ATTENDU QUE le carburant diesel et l'essence sont utilisés pour les formations en abattage et façonnage des bois, voirie forestière et récolte des matières ligneuses;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de trois (3) ans à compter du 23 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à l'entreprise Location Louis-André Pelletier ltée le contrat de fourniture et de livraison de carburant diesel et essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. INFORMATION :

Il n'y a aucune autre information.

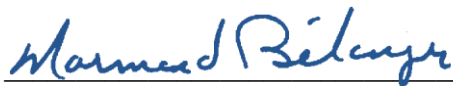
8. AUTRE AFFAIRE

Il n'y a aucune autre affaire.

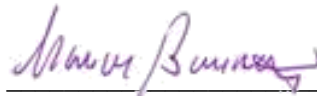
9. CE-2017-05-1347 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 juin 2017, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire parent pour le primaire, Joanie Thibault.

Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.

Sont également présents la directrice générale, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe, et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 18 h 04.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

14. CE-2017-06-1348 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 :
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 5.1 Congé sans traitement : personnel enseignant.
 - 5.2 Congé sabbatique à traitement différé : personnel cadre.
 - 5.3 Congé sabbatique à traitement différé : personnel enseignant.
 - 5.4 Demande de retraite progressive : personnel enseignant.
 - 5.5 Demande de retraite progressive : personnel professionnel.
 - 5.6 Demande de retraite progressive : personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 6.1 Réseau de fibres optiques : Vente de fibres excédentaires (fibres CSPN).
 - 6.2 École Jean-XXIII (854049) : Réaménagement bureaux de professionnels.
 - 6.3 École de Notre-Dame (854032) : Contrat de service professionnel en architecture.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, du transport et des résidences :
 - 7.1 Contrats types 2017.
 - 7.2 Renouvellement des contrats de berline.
 - 7.3 Renouvellement des contrats de fin de semaine.
 - 7.4 Renouvellement des contrats réguliers.
8. Information.

9. Autre affaire :
9.1 Frais de déplacement de la présidence.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2017

4.1 CE-2017-06-1349 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2017

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

5.1.1 CE-2017-06-1350 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

VU le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

VU le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

CÉRÉ, Éric : enseignant au Centre de formation professionnelle, à la spécialité 3177 (mécanique d'engins de chantier), du 1^{er} juillet 2017 au 29 janvier 2018 inclusivement.

PAINCHAUD, Sophie : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (primaire), pour l'année scolaire 2017-2018.

PELLETIER, Véronique : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 CE-2017-06-1351 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

ATTENDU le manque d'effectif qualifié en enseignement en adaptation scolaire au primaire et au secondaire;

VU le non-respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

VU l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE REFUSER les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

BOURASSA, Miriam : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1.00 (adaptation scolaire au primaire), pour l'année scolaire 2017-2018.

LEGAULT, Audrey : enseignante à l'École du Méandre, au champ 1.00 (adaptation scolaire au secondaire), pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 CE-2017-06-1352 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL CADRE

Description de la situation : Des gestionnaires de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'annexe 7 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires* qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort exclusif de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

VU la clause 9.12.1 de la *Politique de gestion des gestionnaires* qui stipule que la commission scolaire peut accorder un congé sabbatique à traitement différé si elle estime que ce congé ne sera pas préjudiciable au milieu scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

CHARBONNEAU, Hugo : directeur des ressources informatiques et matérielles, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022 (90 % de traitement), avec un congé d'une demi-année au courant de l'année scolaire 2021-2022, au moment déterminé avec la direction générale.

RIOPEL, Nathalie : coordonnatrice des services éducatifs adaptés, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022 (90 % de traitement), avec un congé d'une demi-année au courant de l'année scolaire 2021-2022, au moment déterminé avec la direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 CE-2017-06-1353 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

VU l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la commission scolaire;

VU l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

VU le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

BOISVERT, Claude : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2021-2022.

LAJEUNESSE, Nelly : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2019-2020.

LEDUC, Mélissa : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.1 (mathématiques), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022

(90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2021-2022.

TREMBLAY, Kathleen : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101^e journée de l'année scolaire 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 CE-2017-06-1354 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT

Description de la situation : Des enseignants de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'enseignant doit déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur, indiquant précisément les journées de congé dont il désire bénéficier, et qui est autorisé par l'autorité compétente;

ATTENDU QUE ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCEPTER les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

CYR, Renée : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 20 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

DESHARNAIS, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 8,5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

FLORANT, André : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (protection et exploitation des territoires fauniques), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 8 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

NANTEL, Anne : enseignante au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à la spécialité 3522 (mathématiques), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison d'environ 10,25 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

NAULT, Danielle : enseignante au Centre d'éducation des adultes Christ-Roi, à la spécialité 3519 (anglais langue seconde), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 5 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

QUÉVILLON, Louise : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (primaire), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 20 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ROCHON, Monique : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 10 % de traitement, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 CE-2017-06-1355 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : Une psychologue de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU la clause 7-11.07 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel qui stipule que l'acceptation de la demande de mise à la retraite de façon progressive est du ressort exclusif de la commission;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER la demande de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Marie-Claude Therrien, psychologue au Service des ressources éducatives, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2022, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 CE-2017-06-1356 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : Une employée de soutien de la Commission scolaire demande d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

VU l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'employée doit déposer un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont elle désire bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

VU la recommandation positive du supérieur immédiat;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

D'ACCEPTER la demande d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive de M^{me} Carmen Bélec, surveillante d'élèves à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au plus tard le 30 juin 2022, à raison de 3,2710 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par Retraite Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :

6.1 CE-2017-06-1357 : RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES : VENTE DE FIBRES EXCÉDENTAIRES (FIBRES CSPN)

Description de la situation : Depuis l'été 2006, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) et ses 20 partenaires municipaux et privés sont propriétaires d'un réseau de fibres optiques couvrant la totalité de la MRC (longueur de 370 km de fibres reliant 120 bâtiments).

Dans la majorité des 256 tronçons que comporte le réseau, il y a des fibres excédentaires qui sont non utilisées (fibres fusionnées prêtes à l'emploi). Plusieurs de ces fibres inutilisées sont détenues en copropriété et sont réparties en fonction du nombre de fibres payées par chaque propriétaire sur un tronçon donné lors de la construction. Il y a également plusieurs fibres excédentaires qui sont la propriété d'un unique partenaire. La CSPN possède minimalement quatre (4) fibres excédentaires dans tous les tronçons dont elle est présente. La Convention entre les propriétaires stipule que les fibres excédentaires appartenant à un seul propriétaire, ce dernier est libre de céder, louer ou vendre ses fibres comme il l'entend.

Le projet vise à ce que la CSPN soit reliée au Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) afin de bénéficier des services Internet et de l'Intra-RISQ. À noter que le RISQ compte 150 membres et partenaires, dont l'ensemble des établissements universitaires, des collèges et des cégeps du Québec ainsi que 51 commissions scolaires. Le RISQ désire être propriétaire de ses fibres et c'est dans cette optique qu'ils visent à acquérir des fibres de la CSPN reliant Mont-Laurier à Rivière-Rouge (73,33 km).

VU l'article 123 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU que la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) désire se relier au Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) afin de bénéficier des services Internet et de l'Intra-RISQ;

ATTENDU que le RISQ désire être propriétaire de ses fibres et vise à acquérir deux (2) fibres excédentaires reliant les tronçons de la ville de Mont-Laurier à la ville de Rivière-Rouge (73,33 km x 2 = 146,66 km);

VU l'article 10.1.3 et 10.1.4 de la Convention entre les propriétaires qui permet aux partenaires de vendre, céder, échanger ou louer une ou plusieurs fibres;

ATTENDU que la CSPN possède un minimum de quatre (4) fibres excédentaires reliant la ville de Mont-Laurier à la ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que le RISQ a déposé une offre d'achat qui reflète les coûts de construction initiaux (2005) majorés à l'IPC jusqu'en 2017;

ATTENDU que le RISQ paiera annuellement un montant de 3 497 \$ + taxes à la CSPN pour la maintenance de ces tronçons (loyers d'attaches et entretien-réparation);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'AUTORISER LA VENTE de deux (2) fibres reliant la ville de Mont-Laurier à la ville de Rivière-Rouge au RISQ pour un montant de 62 437 \$ (+ taxes).

D'AUTORISER la directrice générale de la CSPN, M^{me} Claudine Millaire, à signer tous documents relatifs à la vente de ces fibres excédentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CE-2017-06-1358 : ÉCOLE JEAN-XXIII (854049) : RÉAMÉNAGEMENT BUREAUX DE PROFESSIONNELS

Description de la situation : Le projet consiste à relocaliser la reprographie et réaménager la salle de pause du personnel afin de créer de nouveaux espaces pour des bureaux de professionnels.

VU l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la firme Construction Pauzé et Fils Inc., la réalisation des travaux de réaménagement à l'école Jean-XXIII de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 66 833,93 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CE-2017-06-1359 : ÉCOLE DE NOTRE-DAME (854032) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL EN ARCHITECTURE

Description de la situation : Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a récemment autorisé la construction d'un nouveau gymnase à l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain. Le financement octroyé est de l'ordre de 2,5 M\$ ce qui est plus que confortable pour réaliser un projet de qualité. Les plans et devis (architecture et ingénierie) seront réalisés d'ici décembre afin de lancer l'appel d'offres début janvier. La construction devrait débuter en mai pour inauguration à la rentrée 2018.

VU l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

ATTENDU les mesures 50514 - Ajout de gymnase du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

ATTENDU QUE la firme GBA Inc est en mesure d'offrir ce service et que la *Politique d'achat de biens et de services* de la Commission scolaire Pierre-Neveu préconise la rotation des fournisseurs dans la Municipalité Régionale de Comté d'Antoine-Labelle (MRC);

ATTENDU QUE les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à pourcentage %) et le niveau de complexité de cette conception est de catégorie I;

ATTENDU QUE le cout des travaux est évalué à environ 1 300 000 \$ (excluant les taxes). Les honoraires professionnels seront calculés sur le cout réel des travaux et non sur l'estimation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Joanie Thibault

D'ACCORDER à la firme GBA Inc, la réalisation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour un montant total d'environ 55 000 \$ (excluant les taxes). Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DU TRANSPORT ET DES RÉSIDENCES :

7.1 CE-2017-06-1360 : CONTRATS TYPES 2017

Description de la situation : Les contrats de transport scolaire sont à échéance. De nouveaux contrats peuvent être signés avec les entreprises de transport en respectant le *Règlement sur le transport des élèves* adopté en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*. Les contrats de transport doivent respecter l'ensemble des règles en vigueur pour le transport d'élèves.

VU le *Règlement sur le transport des élèves*;

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

ATTENDU la négociation de gré à gré avec les entreprises de transport de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benoit-N. Legault

D'ADOPTER les contrats types présentés pour le transport régulier, le transport par berline et le transport de fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CE-2017-06-1361 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE BERLINE

Description de la situation : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,43 %);

ATTENDU la correction à la base historique de financement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2017-2018, le taux de départ quotidien passera de 18,04 \$ à 18,66 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,246 \$ à 1,289 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CE-2017-06-1362 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE

Description de la situation : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,43 %);

ATTENDU la correction à la base historique de financement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nathalie Dallaire

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 3,43 % et l'ajout d'un montant de 13,50 \$ par voyage pour compenser la norme EPA des véhicules non admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CE-2017-06-1363 : RENOUVÈLEMENT DES CONTRATS RÉGULIERS

Description de la situation : Les contrats réguliers pour le transport scolaire sont à échéance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

VU les règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

VU l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

ATTENDU l'allocation du MEES pour le transport des élèves;

ATTENDU l'indexation de l'allocation du MEES pour le transport des élèves (1,43 %);

ATTENDU la correction à la base historique de financement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif du transport;

ATTENDU la négociation avec les transporteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 3,43 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION :

Il n'y a aucune autre information.

9. AUTRE AFFAIRE

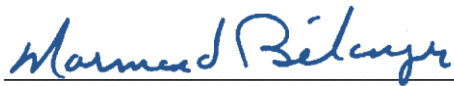
9.1. Frais de déplacement de la présidence

Dépôt des frais de déplacement du président pour la période du 31 avril au 1^{er} mai 2017 et du 1^{er} au 3 juin 2017.

10. CE-2017-06-1364 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoit-N. Legault propose la levée de la séance à 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général